

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John M. Reid (Kenora-Rainy-River): Ma question, qui s'adresse au ministre des Travaux publics, se rapporte à l'avis de motion inscrit en son nom dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui. Comme la discussion des questions de procédure à la Chambre des communes peut devenir une déformation professionnelle, le ministre pourrait-il donner l'assurance aux députés d'arrière-ban qu'aucun député qui siège ici depuis plus de cinq ans ne sera nommé à ce comité? (*Exclamations*)

[Français]

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roland Godin (Porineuf): Monsieur l'Orateur, ma question a trait à la Confédération et je l'adresse à l'honorable ministre des Finances, qui est en fonction depuis un an.

Le ministre serait-il maintenant en mesure de déclarer combien il faudrait de siècles au gouvernement canadien pour acquitter les dettes qu'il accumule depuis 1867?

M. l'Orateur: A l'ordre! Cette question ne semble pas tellement urgente. L'honorable député fait allusion au nombre de siècles, et je crois qu'il serait préférable que cette question soit inscrite au *Feuilleton*.

[Traduction]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

DEMANDE D'AIDE AUX INDIENS ET AUX
ESQUIMAUX POUR REMPLIR LES
FORMULES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Étant donné la vaste campagne publicitaire destinée à informer les bénéficiaires de la pension de vieillesse des démarches nécessaires pour obtenir des paiements supplémentaires, le ministre peut-il dire à la Chambre comment on va procéder pour s'assurer que tous les pensionnés indiens ou esquimaux ayant droit aux paiements supplémentaires obtiendront de l'aide pour remplir les formules nécessaires.

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui, monsieur l'Orateur, cela sera fait.

[Plus tard]

[Français]

L'ENVOI DE FORMULES AUX PENSIONNÉS
ADMISSIBLES

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

[M. Brewin.]

Tout à l'heure, quelqu'un lui a demandé si des formules de demande seront fournies aux pensionnés sous l'empire de la loi de la sécurité de la vieillesse. Des formules seront-elles envoyées à tous ceux qui touchent la pension de vieillesse, à travers le Canada, non seulement à partir de 68 ou 69 ans mais à partir du moment où une personne reçoit sa pension de la sécurité de la vieillesse? Des formules seront-elles envoyées à ces personnes pour leur permettre d'obtenir l'augmentation de \$30 par mois?

[Traduction]

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, les formules de demande seront expédiées à tous les bénéficiaires de la pension de la sécurité de la vieillesse qui, s'ils le désirent, peuvent présenter une demande de supplément.

M. Caouette: Une question complémentaire. Dois-je comprendre que l'âge ne compte pas, que toute personne de 65 ans ou plus recevra une formule de demande? Est-ce exact?

L'hon. M. MacEachen: Non, monsieur l'Orateur. Seules les personnes qui touchent la pension de la sécurité de la vieillesse recevront une formule de demande. Comme mon honorable ami le sait, la pension de la sécurité de la vieillesse n'est pas, à l'heure actuelle, payable à 65 ans; elle le sera dans quelques années, vu que l'âge d'admissibilité diminue progressivement.

M. Caouette: J'ai une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. Les provinces, comme le Québec, mettons, où, en vertu d'une certaine mesure, les personnes âgées de 65 ans touchent une pension, auront-elles le droit de recevoir de l'aide du gouvernement fédéral de sorte que les personnes de cette catégorie puissent toucher le supplément de \$30?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, les bénéficiaires de l'assistance-vieillesse, qui font partie de la catégorie dont parle mon honorable ami, seraient admissibles au supplément de la pension, d'après la formule de partage des frais, en vertu du régime d'assistance publique du Canada.

LA «GAZETTE DU TRAVAIL»

RETARD DE L'ÉDITION FRANÇAISE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Maintes fois depuis un an, je lui ai signalé que l'édition française de la *Gazette du Travail* paraissait trois ou quatre mois en retard, situation qui naturellement semble l'embarrasser. Or, envisagerait-il la